

Daniel BIRON

le monde explique également que les interprétations de la crèche soient variées et qu'elles

la scène centrale. Ce sera l'Épiphanie.

Daniel BIRON

À Secondigny, les personnages sont de style proche-oriental dans leur tenue vestimentaire.

Daniel BIRON

Le site
des futurs entrepreneurs !

Défi-creation.com
www.deficreation.com

Courrier

hebdomadaire régional

DIFUSION - RÉDACTION - PUBLICITÉ - ADMINISTRATION
redaction86@courrierfrancais.fr
 téléphone 1 - Bdt. Aopasse 2 - Avenue du Futuroscope
 86360 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL
Tél. 05.49.55.07.42
ANNONCES LÉGALES
annonces.legales@deficreage.com
 Rue du Dr Jean-Vincent - CSS2052 33071 BORDEAUX Cedex
 Tél. 05.56.44.72.24 / Fax : 05.56.44.23.70
 C.C.P. Bordeaux 143-82-8

Rédacteur départemental
Daniel BIRON
 Rédacteur en chef :
Maïc-Paul LEMAY
 Rédacteur en chef adjoint
Jean-Christophe GIRET
 Directeur de la Publication
Vincent DAVID
ABONNEMENTS
 (prix T.T.C. ou taux de 2,10 %)
 Un an 60 €
 Deux ans 105 €
 Trois ans 159 €
 Étranger : tarif variable suivant pays
 Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal imprimé sur du papier certifié pourvu en Europe recyclé à 100%.
 Impression : Pictor 01010kg par tonne.

Courrier français de la Vienne et des Deux-Sèvres

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ATEMPORELLE

Le choix de la continuité

Créée sous forme associative en 1998, Atemporelle est passée sous statut de société coopérative de production en 2010. Ce choix a permis à la structure de continuer la médiation sur le patrimoine et l'archéologie de manière plus indépendante.

● PARTHENAY

En 1998, lors de sa création sous forme associative, Atemporelle réalisait une mission de service public auprès du Pays d'art et d'histoire de Parthenay. « Nous faisons des études et de la mise en valeur du patrimoine culturel » explique Marie-Pierre Baudry, gérante d'Atemporelle. Peu à peu le développement de l'archéologie a conduit à l'embauche d'un spécialiste de manière à répondre à des contrats spécifiques. L'agrément de l'État sur cette activité a confirmé l'expertise de l'association. Toutefois, l'activité de médiation étant financée par la subvention de la collectivité et l'activité d'archéologie étant dans le secteur marchand, deux associations ont été créées pour séparer les activités. C'est aussi à ce moment-là que l'on a adjoint une activité de conseil et de formation dans le domaine du tourisme sur toute la France.

La baisse des subventions publiques à partir de 2008, a mis l'association en difficulté, et seul l'activité marchande qui se développait permettait d'équilibrer les comptes. Mais il devenait très compliqué de poursuivre dans cette voie. D'autant que dès cette époque, neuf salariés animaient la structure, entre la direction, la comptabilité, l'archéologie et les guides conférencières. « Un audit nous conseille de continuer sous forme associative » se souvient Marie-Pierre Baudry. « Mais nous en avions assez d'aller pleurer des subventions. » Les employés font un effort sur leur salaire pour ne pas mettre en difficulté l'association et alors que personne ne connaissait la possibilité de créer une société coopérative de production (SCOP), un membre du conseil d'administration a conseillé cette forme. « Je ne savais pas ce qu'était une SCOP. Mais le statut correspondait à notre fonctionnement. Nous travaillons entre salariés », donc dans le partage des décisions. Avant de passer en SCOP Marie-Pierre Baudry a tenu à rééquilibrer les comptes et l'activité a permis de dégager des bénéfices en 2009. L'activité d'archéologie se développe et un archéologue de plus est embauché. C'est à partir de là que la réflexion s'engage pour créer la SCOP, « avec transfert des contrats de travail et de l'actif ». Malgré la part importante dans le chiffre d'affaires, la structure renonce aux activités non marchandes (50 %) et se concentre sur les autres activités.

Financièrement, « les salariés ont abondé au capital en fonction de leurs moyens. Nous avons eu une subvention du Conseil régional de Poitou-Charentes pour la création avec un bonus pour les femmes, ainsi qu'un prêt de l'Union régionale des SCOP ». La société, devenue par ailleurs SARL, comptait neuf salariés associés et deux associés extérieurs, qui collaboraient déjà avec l'association sur des tâches ponctuelles.



Fabrice Mandin, archéologue, et Marie-Pierre Baudry.

Daniel BIRON

La spécificité d'une SCOP c'est que chaque salarié, propriétaire de parts dispose d'une voix dans les décisions lors des assemblées. Par ailleurs, la gérance est confiée par élection une personne de la société, pour un mandat de quatre ans dans les statuts d'Atemporelle. « La gérance est une mission complémentaire non rémunérée » indique Marie-Pierre Baudry qui travaille avant tout sur de la recherche historique. Hormis cela, et le fait que les bénéfices sont répartis pour un tiers entre salariés, un tiers pour les associés et un tiers pour la réserve non partageable, « la SCOP est une société comme les autres qui doit aller chercher les contrats pour gagner sa vie ». En revanche, les décisions sont partagées, comme

les accords d'entreprise, les grandes orientations de la société, le budget. « Nous avons fait évoluer les activités en fonction de ce que nous avions envie de faire ». Chacun connaît le fonctionnement global de la SCOP. Cela fait que « nous sommes plus partie prenante dans la réussite de l'entreprise. Le fait de choisir le travail qui nous intéresse est motivant et permet de s'impliquer ». La gérante ajoute à ces avantages « une richesse humaine plus forte ». Aujourd'hui Atemporelle développe ses activités en archéologie, secteur important de la SCOP avec cinq archéologues, médiation culturelle et la création d'outils de médiation, l'édition, dont le trimestriel Le Pictor.

Daniel BIRON